

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2022-05(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

L'an deux mille vingt-deux et le 27 janvier le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni en visioconférence, après convocation légale, sous la présidence de madame Patricia PAUL, 1^{ère} vice-présidente du Conseil d'administration, en application des dispositions de l'article L1424-30 du CGCT, le président CASTEL étant momentanément empêché.

Date de convocation : 14 janvier 2022
 Nombre d'élus en exercice : 20
 Présents : 15
 Absents : 5
 Votants : 15
 Réception en Préfecture le :
 Délibération certifiée exécutoire le :
 Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

Etaient présent(e)s : Mesdames Lila DESJARDINS, Marion MAGNAN, Isabelle MORINEAUD, Michèle MOUTTE, Sandra RAPONI, Laurie SARDELLA.
 Messieurs Claude BONDIL, Pierre CATILLON, suppléant de monsieur GOSSA, Benoît GAUVAN, Robert GAY, Maurice JAYET, Serge PRATO, Daniel SPAGNOU, Jean-Michel TRON.

Etaient excusé(e)s : Mesdames Stéphanie COLOMBERO, Michèle COTTRET.
 Messieurs Marcel GOSSA (représenté par monsieur CATILLON), Bernard LIPERINI, Jean-Yves ROUX.

Objet : AP/CP relative à la construction de la plate-forme logistique et technique

Madame PAUL, 1^{ère} vice-présidente expose :

Dans le cadre du regroupement sur un site unique de la pharmacie à usage interne et des services techniques, et après en avoir longuement débattu lors des différentes commissions, il vous est proposé de lancer l'étude du pôle logistique sur le terrain appartenant au SDIS 04 et situé face aux locaux actuels.

Compte tenu des délais de réalisations, il vous est proposé de réaliser cette opération sur la forme d'une autorisation de programme et crédits de paiement.

POLE TECHNIQUE DIGNE LES BAINS					
Articles	Libellé article	Autorisation de programme A.P. (montants TTC)	Crédits paiement T.T.C. 2022	Crédits paiement T.T.C. 2023	Crédits paiement T.T.C. 2024
2031	FRAIS D'ETUDES	140 000,00 €	140 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2033	FRAIS D'INSERTION	7 000,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
205	CONCESSIONS DROIT SIMIL. BREVET.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21532	RESEAUX D'ALERTE	67 600,00 €	0,00 €	0,00 €	67 600,00 €
2184	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €
21578	AUTRE MAT. ET OUT. TECHNIQUE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
231312	CONSTRUCTIONS CIS	2 330 000,00 €	150 000,00 €	2 100 000,00 €	80 000,00 €
	TOTAL C.P. 2022	2 744 600,00 €	297 000,00 €	2 100 000,00 €	347 600,00 €

POLE TECHNIQUE DIGNE LES BAINS

Articles	Libellé article	Autorisation de programme A.P. (montants HT)	Crédits paiement H.T. 2022	Crédits paiement H.T. 2023	Crédits paiement H.T. 2024
2031	FRAIS D'ETUDES	116 666,67 €	116 666,67 €	0,00 €	0,00 €
2033	FRAIS D'INSERTION	5 833,33 €	5 833,33 €	0,00 €	0,00 €
205	CONCESSIONS DROIT SIMIL. BREVET.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21532	RESEAUX D'ALERTE	56 333,33 €	0,00 €	0,00 €	56 333,33 €
2184	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	166 666,67 €	0,00 €	0,00 €	166 666,67 €
21578	AUTRE MAT. ET OUT. TECHNIQUE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
231312	CONSTRUCTIONS CIS	1 941 666,67 €	125 000,00 €	1 750 000,00 €	66 666,67 €
	TOTAL C.P. 2022	2 287 166,67 €	247 500,00 €	1 750 000,00 €	289 666,67 €

Le financement de cette opération sera le suivant :

- Subvention du Département : 1 601 027 euros (dont 600 K€ versés en 2020) ,
- Emprunt : 1 143 573 euros.

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et d'autoriser le Président à

- De déposer une demande de subvention auprès de la Région SUD PACA,
- De lancer et attribuer le marché de maîtrise d'œuvre,
- De lancer et attribuer les marchés de construction et aménagements,
- De signer les demandes de permis et documents y afférents,
- De signer toutes les pièces, contrats et conventions relatives à cette opération,
- De signer les pièces relatives à la contractualisation d'emprunt,
- De régler les dépenses et encaisser les recettes.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

La 1^{ère} vice-présidente du Conseil d'administration

Patricia PAUL

